

Direction de la Sécurité Publique et de la Prévention
Police Municipale
Agent de police municipale

4 postes à temps complet
relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale

Délai de rigueur au plus tard le :
lundi 17 septembre 2019

Le service de Police municipale est l'un des services opérationnels dans la mise en œuvre des orientations de la Ville en matière de prévention de la délinquance et de la sécurité de la ville. Il exerce un rôle à la fois préventif et répressif. La présence de la police municipale sur l'ensemble du territoire y compris sur les quartiers de reconquête républicaine (QRR), comme l'ensemble des services publics de proximité, est de nature à restaurer un climat serein, le plus apaisé possible compte tenu des difficultés sociales persistantes contre lesquelles il faut par ailleurs agir avec force.

Des incivilités aux actes plus graves, les questions touchant à l'insécurité font l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics et de la Ville y compris dans le domaine de la sécurité routière.

L'action du service s'organise dans le cadre d'un partenariat rapproché avec les services municipaux (service prévention-médiation, G.U.S.P., pôle jeunesse, S.C.H.S) ceux du CCAS (insertion et action sociale). Les interventions de la Police Municipale sont également coordonnées avec celles de la Police Nationale via une Convention de coordination et d'autres partenaires institutionnels par l'intermédiaire du Contrat Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance.

Le fonctionnement du service est assuré par roulement 6 jours sur 7, sur une amplitude horaire de 7h30 à 20h30 du mois d'octobre à mai et de 8h30 à 21h30 de juin à septembre.

Le service compte actuellement 12 postes d'agents de police municipale, répartis en 2 équipes sous la responsabilité de chef d'équipe. Une équipe d'Agents de surveillance de la voie publique (ASVP) est en cours de recrutement (4 postes).

Missions du poste :

Sous la responsabilité du (de la) Chef(fe) de service de Police Municipale, l'agent(e) de Police Municipale veille à la tranquillité, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Il(elle) veille également au maintien du bon ordre, à l'application des arrêtés municipaux par sa présence sur le terrain en exerçant un rôle de prévention dans le cadre des missions de police administrative et judiciaire.

Fonctions essentielles:

Îlotage pour une prévention en matière du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique

Recherche et relevé des infractions

Rédaction et transmission des écrits professionnels

Activités du poste :

- Assurer le contrôle du bon ordre et de la sécurité par patrouille en vélo, à pied ou motorisée (véhicules, moto) en assurant la surveillance générale de la voie publique, des espaces verts, de la circulation, des établissements publics, des entrées et sorties des écoles,
- Assurer et faire respecter l'exécution des arrêtés du Maire et constater par procès-verbaux les contraventions aux dits arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et des lois pour lesquelles compétences leur est donnée,
- Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs devant un officier de police judiciaire
- Faire les enquêtes administratives sous la demande du parquet ou de la Police Judiciaire
- Tenir la main courante (compte rendu du travail effectué chaque jour),
- Rédiger des rapports d'information d'intervention de délits de contravention constat d'urbanisme
- Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises selon les procédures en vigueur (main courante, procès verbaux ...)
- Renseigner les usagers,
- Conforter et renforcer le contact direct avec les commerces, les entreprises et les partenaires sociaux,
- Porter des plis aux conseillers municipaux,
- Participation aux manifestations mises en place par la Ville (festives, commerciales et autres) et organisation des élections.

Compétences :

Connaissances et savoir-faire :

- Identifier les infractions et les incidents troublant l'ordre public et les qualifier,
- rédiger les procès-verbaux,
- utilisation de l'outil informatique,
- qualités de communication orale et écrite,
- observer, analyser et gérer une situation dans les limites de la compétence,
- prévenir les infractions,
- réguler la circulation et sécuriser un accident,
- connaissance du code pénal, code de procédure pénale, code de la route et des règlements de police municipale,
- bonne connaissance du territoire communal,
- travailler en équipe.

Savoir être :

- Intégrité,
- Discrétion professionnelle,
- Disponibilité,
- Sens du service public,
- Maîtrise de soi,
- Bonne condition physique.

Conditions de recrutement :

- Être titulaire d'un grade du cadre d'emplois des agents de Police Municipale ou être inscrit sur liste d'aptitude du concours de recrutement des agents de Police Municipale et pouvoir obtenir l'agrément du Procureur de la République et du Préfet.
- Posséder le permis B.

- Permis A souhaité.

Contraintes particulières :

Déplacements constants sur la commune et travail administratif en bureau au poste de police avec accueil du public,

Présence par tous temps à l'extérieur,

Port d'une tenue réglementaire : uniforme et de la carte professionnelle obligatoires,

Organisation du travail dans le cadre du protocole de gestion du temps de travail applicable à Saint-Martin-d'Hères selon cycle spécifique sur 15 jours - 2 périodes à l'année

Les activités principales décrites sont susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation en matière de sécurité et des orientations municipales (possibilité de mise en place d'astreintes, et de travail sur des horaires élargies la nuit et les week-ends).

Outre un entretien de recrutement, des tests pourraient être mis en place.

Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, les lauréats du concours, intéressés par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + CV obligatoire), à Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences par mail : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr).

Le Directeur Général des Services,

